

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 1 / 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lenz Liquid

Numéro d'enregistrement 01-2119456810-40-XXXX
IUPAC Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS 920-901-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Production de vapeur dans les générateurs de fumée pour le modélisme ferroviaire

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Lenz Elektronik GmbH
Vogelsang 14
35398 Giessen / ALLEMAGNE
Téléphone + 049 6403 900 10
Téléfax +49 (0) 6403 900 155
Site internet www.lenz-elektronik.de
E-mail info@lenz-elektronik.de

Secteur informatif

Informations techniques info@lenz-elektronik.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques EINECS: 920-901-0

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /...
P331 NE PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 2 / 11

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Le produit est une substance.

Conc. [%]	Substance
100	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
	EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX
	GHS: Asp. Tox. 1: H304 - EUH066

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

3.2 Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Attention aux vomissements. Risque d'aspiration. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Nausées, vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 3 / 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 7+8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

Classe de stockage

LK 10/12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA

DNEL

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Aucune DNEL disponible.

PNEC

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 4 / 11

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	limpide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	189 - 206
Point d' éclair [°C]	67
Inflammabilité	Non
Limite inférieure d'explosion	0,6 Vol%
Limite supérieure d'explosion	6 Vol%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	0,04
Densité [g/cm³]	0,76 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau [g/L]	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	log Pow: 1,99 – ≤7,22
Viscosité cinématique	1,77 mm²/s (20 °C)
Densité de vapeur relative	< 1
Point de fusion [°C]	< - 114
Température d'auto-inflammation [°C]	> 201
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Classe de température (ATEX): T3

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 5 / 11

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Réactions avec les agents oxydants, les acides et les alcalis forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 6 / 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401

Toxicité dermale aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, > 5600 mg/m³/4h, OECD 403
LC50, inhalatoire (vapeur), rat, > 4951 mg/m³/4h, OECD 403, aucun effet nocif observé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
lapin, in vivo, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
lapin, in vivo, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
inhalatoire, non sensibilisant
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 10.4 mg/L, aucun effet nocif observé

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
in vitro, négatif

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 7 / 11

in vivo, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Développement

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

OECD 414, aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires)

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

OECD 453, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
D'après les données d'essais

Remarques générales

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

EL0, (48h), Daphnia magna, 1000 mg/L

EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/L

NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/L

NOELR, (21d), Daphnia magna, 1 mg/L

LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Le produit est partiellement biodégradable.

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

(28d), 31,3 %, Biodégradabilité potentielle inhérente

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 8 / 11

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Koc, 51,29 - 354 813,39
log Koc, 1,71 - 5,95

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070104*

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

VeVa Code

070104 S

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Lenz Liquid

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 9 / 11

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Lenz Liquid

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 10 / 11

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2026)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	90 %
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	sans limite
- Observer les restrictions d'emploi	L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs et l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes définissent les substances chimiques avec lesquelles les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact ou être exposés pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception. L'ordonnance sur la protection de la maternité définit les substances chimiques avec lesquelles les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact ou être exposées pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger.
- VOC (2010/75/CE)	90 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 H314 H335 H410
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Lenz Liquid

Lenz Elektronik GmbH
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®